

DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



Une CGT à l'offensive pour défendre vos intérêts et vos droits

La CGT est une confédération de syndicats interprofessionnelle qui défend les salarié-e-s. Cette vieille dame née en 1895 est à l'origine de nombreux conquits sociaux tels que les congés payés, la Sécurité sociale, la retraite... Et elle continue d'œuvrer pour de nouvelles garanties sociales.

Que ce soit dans les ESN, les bureaux d'études, le conseil, l'expertise comptable, l'expertise automobile, les prestataires de services, les professions du droit ou les offices publics et ministériels, la CGT travaille pour obtenir de nouveaux droits pour les salarié-e-s. Nous le savons, la période est difficile et les mauvais coups se sont enchaînés. Mais nous avons résisté, toujours guidés par la défense des intérêts de chacun-e. Cela s'est concrétisé par nombre d'absences de recul, voire d'avancées dans les conventions collectives. C'est essentiellement dû au poids que nous représentons dans chacune de ces dernières.

Plus nous sommes fort-e-s, plus notre voix compte. Et cette force dans les négociations, nous la devons aux salarié-e-s qui se syndiquent à la CGT et aux résultats électoraux... notamment ceux des TPE. C'est donc de chacun-e d'entre vous que dépendent des avancées ou des reculs dans chaque profession.

Dans ce cadre, votre voix compte. D'une certaine façon, lors de ce vote, vous aurez, entre vos mains, une parcelle de votre avenir et de celui de vos enfants du point de vue des conditions de vie et de travail, et par conséquent des garanties sociales conquises ou à conquérir.

« Paroles de salarié »

je suis informaticien dans une petite *start-up*. L'employeur m'a passé au forfait horaire hebdomadaire de manière unilatérale. Je me suis adressé à la CGT qui m'a permis d'obtenir un avenant à mon contrat de travail et une augmentation consistante de ma rémunération par le biais du paiement de mes heures supplémentaires forfaitisées.

« Paroles de salarié »

dans un cabinet, mon employeur refusait de me verser l'indemnité de fin de carrière conventionnelle... mais seulement le légal. J'ai fait intervenir la CGT et le problème a fini par être réglé.

Seule la CGT est en capacité de répondre à vos attentes et à vos préoccupations dans les TPE. Elle le montre tous les jours. Elle ne lâche rien tant au niveau national que professionnel. Cela a été le cas par exemple de la bataille contre le projet de réforme des retraites. Dans nos professions, nous avons œuvré à améliorer les garanties collectives ou à éviter l'aggravation des conditions de travail.

Bureaux d'études, ESN, conseil et palais des congrès

Nous continuons de mener la bataille sur les salaires et les classifications afin que les salarié-e-s des TPE soient enfin reconnu-e-s dans leur travail. Notre implication dans les négociations et l'ensemble des instances de la branche se traduit par des propositions écrites argumentées et disponibles sur notre site et des responsabilités dans l'Opco Atlas ainsi que dans les CPREFP, avec toujours le souci d'apporter un maximum de garanties pour les salarié-e-s des TPE, qui représentent entre 17 % et 20 % du total des salarié-e-s de la branche.

Expert-e-s automobiles

Les TPE constituent la grande majorité des cabinets de la branche. Les accords collectifs et les accords qui lui sont subordonnés sont par conséquent à destination des salarié-e-s des TPE. Une nouvelle classification a vu le jour et un accord santé de haut niveau a été signé. La CGT n'y était pas pour rien. De la même manière, nous sommes force de proposition à l'Apasea, ce formidable outil au service des salarié-e-s.

Expert-e-s-comptables

30 % des effectifs de la branche des expert-e-s-comptables et commissaires aux comptes travaillent dans une entreprise de moins de 11 salarié-e-s. Ces élections sont donc un enjeu important pour les salarié-e-s qui travaillent dans ce type de structure. Ils et elles ne pourront compter que sur les CPRI et la branche pour que leurs intérêts soient pris en compte. De ce point de vue, le poids de la CGT est important.

Officier-ère-s public-que-s et ministériel-le-s

Les TPE constituent la grande majorité des études et des offices des branches des professions réglementées. Ces élections sont un enjeu majeur pour les salarié-e-s des petites structures car le poids de la CGT pèsera sur les négociations futures de branches en matière de salaires, de conditions de travail, de formation, d'égalité, de temps de travail, de protection sociale et de sauvegarde des caisses de retraite spécifiques (CRPCEN, Carco). Grâce aux administrateur-riche-s et représentant-e-s CGT dans les instances paritaires, les intérêts des salarié-e-s sont âprement défendus et préservés.

Profession du droit

Les professions du droit sont diverses. Mais les salarié-e-s, du point de vue de leurs conditions de travail et de leur salaire, connaissent les mêmes problématiques.

La CGT agit dans l'ensemble des institutions des branches pour défendre les intérêts des salarié-e-s, tant à l'Enadep qu'à Kérialis.

Prestataires de services

Les salarié-e-s de TPE sont particulièrement impacté-e-s par la conjugaison de la crise.

19 % des salarié-e-s du secteur de la prestation de service du tertiaire travaillent dans des entreprises de moins de 11 salarié-e-s. Tandis que 68 entreprises de plus de 300 salarié-e-s se partagent 41 % du salariat. Écrasé-e-s par les syndicats patronaux de ces groupes à forte densité de salarié-e-s, leurs conditions de travail sont peu visibles, et les augmentations de salaires inexistantes. Au niveau de la branche professionnelle et dans les négociations, la présence de la CGT est indispensable pour améliorer leurs conditions de vie.

**Du 22 mars au 4 avril 2021,
pour les élections professionnelles dans les TPE**

**Donnez-vous le droit,
VOTEZ CGT !**